

**Arrêté ministériel portant agrément du système d'épuration individuelle
FILTRE BORA-CLEAN 5** présenté par la Société BORALIT, sise Nijverheidslaan,
12 à 9880 AALTER

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal ;

Vu le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, notamment les Art.s D.222 et R.409 à R.417 ;

Vu l'avis référencé 2017/016 rendu par le Comité d'Experts chargé de l'examen des demandes d'agrément des systèmes d'épuration individuelle en date du 22 mai 2017, finalisé par l'examen des documents fournis et jugés complets lors de la réunion tenue par le Comité d'Experts en date du 22 juin 2017,

ARRETE

Article. 1^{er}. L'agrément comme système d'épuration individuelle du système d'épuration présenté par la société ATB Belgique à SPA sous l'appellation commerciale **FILTRE BORA-CLEAN 5** pour une capacité jusqu'à 5 équivalent-habitants est octroyé sous le numéro de référence 2017/09/200/A.

Le système d'épuration individuelle **FILTRE BORA-CLEAN 5** correspond au principe et à la description repris en annexe du présent arrêté.


Art. 2. L'agrément est accordé pour cinq ans.

Art. 3. Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, excès ou détournement de pouvoir, peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

Le Conseil d'Etat section administration peut être saisi par requête écrite signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

Art. 4 : Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Namur, le 24 JUIL. 2017



C. DI ANTONIO

Annexe

Principe et description du système FILTRE BORA-CLEAN 5 de la société BORALIT de AALTER

FILTRE BORA-CLEAN 5 Capacité : jusqu'à 5 EH

PRINCIPE :

Installation à trois éléments : une cuve pour le prétraitement, une chambre de relevage/alimentation et un filtre à écoulement vertical garni de billes d'Argex ®. Stockage des boues primaires dans le prétraitement.

DESCRIPTIF TECHNIQUE :

Dispositif de prétraitement :

Cuve cylindrique à axe horizontal en MDPE rotomoulé de volume 6 m³. Hauteur d'eau 1,8 m.

Entrée et sortie par coude plongeant Ø 125 mm

Ventilation Ø 110 mm dont la sortie est munie d'un té, de deux coudes ou d'une hotte de ventilation.

Regard de visite Ø 60 cm.

Poste de relevage :

Chambre de relevage en PVC de diamètre 40 cm et de hauteur totale 130 cm.

Entrée des eaux en provenance du prétraitement par écoulement gravitaire à 60 cm du fond (soit un volume utile de tampon de 75 litres).

Pompe de relevage Pedrollo TOP1 commandée par un flotteur et envoyant des bâchées de 60 litres (à un débit de 9 m³/h) vers le dispositif de traitement via un tuyau de refoulement DN50.

Dispositif de traitement :

Forme de l'ouvrage :

Le filtre de dimensions 1,94 m x 2,14 m et de profondeur 1,3 m, trouve place dans une fouille dans le sol, recouverte à l'intérieur d'un sac en film en EPDM vulcanisé en usine présoudé, assurant l'étanchéité.

Substrat :

Le filtre est rempli, de bas en haut,

- d'une couche de 54 cm d'argex 0/4-650 ;
- d'une couche de 24 cm d'argex 4/8-320 ;
- d'une couche de 42 cm d'argex 4/10-550.

Organe d'entrée :

L'eau usée prétraitée est répartie à la surface du filtre par 4 tuyaux perforés en PVC DN 110 de 1,55 mètres de long, espacés de 35 cm les uns des autres, disposés sur un cadre connecté à la pompe de relevage.

Dispositif de sortie :

L'eau épurée est reprise en fond de filtre, par un tuyau de PVC DN110 de longueur 2m, protégé par un manchon filtrant, placé dans la couche drainante.

Le drain de fond est connecté à l'air libre par un tuyau vertical de diamètre 110 mm dont la sortie est protégée par une pièce en T.

Gestion des boues :

Les boues primaires sont stockées dans la fosse septique. Le dispositif prévoit que les boues secondaires sont minéralisées au sein du filtre. Hauteur maximum de stockage des boues dans le prétraitement = 130 cm

Détection des dysfonctionnements :

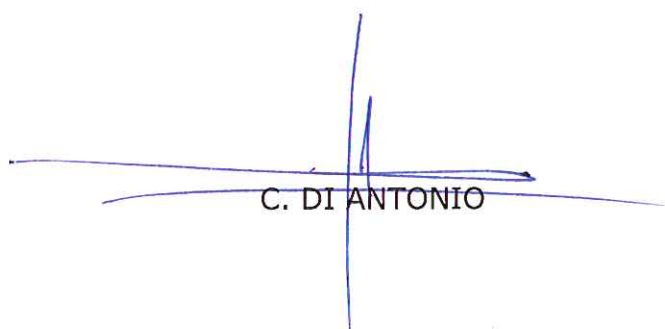
Le poste de relevage et le filtre sont tous deux équipés d'un flotteur : un témoin visuel apparaît en surface en cas d'accumulation d'eau dans le poste de relevage (panne ou obstruction de la pompe) au sein du massif filtrant.

Dispositif d'échantillonnage :

La sortie du dispositif de traitement s'écoule vers une chambre de prélèvement en MDPE de diamètre 60 cm et de hauteur totale 160 cm (entrée et sortie à respectivement 20 et 8 cm du fond).

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel portant l'agrément du système **FILTRE BORA-CLEAN 5** présenté par la Société ATB Belgique, sise Nijverheidslaan, 12 à 9880 AALTER.

Namur, le **24 JUL. 2017**


C. DI ANTONIO